



APPEL DES 100 000 !

LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ CONTRE LE TABAC :

Un constat, un engagement, une interpellation !

Nous, professionnels de santé, constatant le désastre sanitaire causé par le tabac :

- 78 000 morts par an en France, 220 décès par jour (1 200 000 décès depuis l'an 2000).
- Un fumeur sur 2 meurt prématurément des conséquences du tabac.
- Un fumeur vit en moyenne 15 années de moins qu'un non-fumeur.
- Le désastre est aussi financier : le seul coût sanitaire du tabagisme est estimé à 25,9 milliards d'euros par an, soit 3 fois le déficit de la Sécurité sociale (et ne « rapporte » que 14 milliards d'euros de taxes).

Nous, professionnels de santé, nous nous engageons à :

- **Évoquer** avec chacun de nos patients sa consommation de tabac.
- **Cibler** en priorité pour les alerter des dangers du tabagisme : les jeunes, les femmes enceintes, les populations fragiles ou en difficulté.
- **Promouvoir** les méthodes ou produits favorisant le traitement de la dépendance au tabac et à nous inscrire dans la dynamique de l'opération *Moi(s) sans tabac* avec ses nombreux outils.
- **Ne pas laisser** un fumeur nous quitter sans un conseil approprié ou la remise d'un document écrit ou sans l'orienter vers son médecin traitant (et si nous sommes le médecin traitant, à continuer à le motiver et à l'engager dans une démarche de sevrage adapté à son cas : suivi renforcé, prescription, recours à un tabacologue...).
- **Rappeler** aux parents la nécessité de protéger leurs enfants en cessant de fumer.

Nous professionnels de santé, demandons à tous les responsables politiques, élus et futurs élus de :

- **Faire respecter** réellement la loi Evin et l'interdiction de la vente de tabac aux mineurs.
- **Utiliser** la mesure la plus efficace contre le tabagisme, l'augmentation forte des prix, pour atteindre le prix de 10 € par paquet de cigarettes, et une remontée significative du coût du tabac à rouler.
- **Rompre** à tous les niveaux avec le clientélisme et les lobbies du tabac au bénéfice de la santé publique et des citoyens.
- **Affecter** une partie des recettes fiscales du tabac à l'abondement pérenne d'un fonds de prévention dédié à la réalisation des objectifs de Réduction du Tabagisme décrits dans le Programme National (PNRT).
- **Assumer et afficher** l'objectif d'une baisse significative de la prévalence tabagique pour atteindre dans 10 ans moins de 10 % de fumeurs en France.
- **Rendre possible** l'action de groupe à l'encontre des cigaretteurs pour les victimes du tabac et leurs familles afin de ne pas les laisser sans un secours de la justice face aux géants du tabac.

Je signe l'Appel des 100 000 sur

appeldes100000.fr